



## Modalités et calendrier d'inscription administrative pour l'année universitaire 2024/2025

### **Textes de référence :**

Code de l'éducation, notamment ses articles D 612-4, D 612-6

Décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master

Arrêté du 20 février 2023 pris pour l'application des articles D 612-36-2 et D 612-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidature sur la plateforme dématérialisée

### **Règlementation**

Les périodes et modalités des opérations d'inscriptions sont fixées par le chef d'établissement

### **Périodes et modalités d'inscriptions administratives**

Au titre de l'année universitaire 2024/2025, les inscriptions administratives se déroulent du 8 juillet au 30 septembre 2024, conformément au tableau en annexe.

Les inscriptions en doctorat, 3<sup>ème</sup> cycle de médecine, diplôme universitaire, formation continue, en Institut d'Etudes Juridiques (IEJ) et pour les formations ayant une rentrée décalée bénéficient d'un calendrier dérogatoire.

Pour l'ensemble des usagers en formation initiale les inscriptions administratives se déroulent en ligne.

A l'issue de son inscription, l'étudiant transmet les pièces justificatives demandées au format numérique sur la plateforme dédiée.

Les pièces seront numérisées individuellement (non photographiées) à raison d'un fichier par document, exceptés les relevés de notes et les diplômes qui, pour des raisons techniques, seront déposés dans des fichiers uniques :

- Un fichier comprenant tous les relevés de notes,
- Un autre fichier comprenant tous les diplômes.
- Une photographie tête nue numérisée au format jpeg

### **Paiements des droits d'inscriptions**

Les droits d'inscription fixés par l'arrêté du 19 avril 2019 seront acquittés selon les modalités suivantes :

1. Carte bancaire en ligne,
2. Carte bancaire en présentiel dans les composantes dotées d'un TPE,
3. Virement bancaire.

Le compte de l'Agent comptable de l'UA avec Les références bancaires suivantes :

Validation CFVU	17 juin 2024
Validation CAc	25 juin 2024
Validation CA	4 juillet 2024

<b>Référence bancaire</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé</b>			
<b>TRESOR PUBLIC</b>	<b>10071</b>	<b>97100</b>	<b>00001006912</b>	<b>51</b>			
<b>IBAN- Identification internationale de compte bancaire</b>							
				<b>BIC</b>			
<b>FR76</b>	<b>1007</b>	<b>1971</b>	<b>0000</b>	<b>0010</b>	<b>0691</b>	<b>251</b>	<b>TRPUFRP1</b>

Une copie de l'ordre de virement sera déposée sur le serveur numérique des pièces justificatives et envoyée par mail à la composante.

Le paiement en trois fois du montant des droits d'inscription est autorisé par l'établissement sous réserve que l'inscription administrative soit réalisée avant le 30 septembre et le montant des droits d'inscriptions dus est égal ou supérieur à 300€. Tout incident de paiement d'une échéance entraîne une interdiction de se présenter aux examens.

Le premier versement devra être acquitté lors de l'inscription, l'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention.

### **Annulation d'inscription**

Toute inscription à l'université est annuelle et définitive.

La date limite de régularisation des inscriptions administratives en attente de paiement est fixée au 30 octobre 2024. Au-delà de cette date, et sauf circonstances exceptionnelles, les inscriptions administratives non finalisées après relance des étudiants par les services de scolarité de la composante seront annulées. En effet, l'article D.612-4 du code dispose que « l'inscription est subordonnée à la production, par les intéressés, d'un dossier (...) ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires ».

Par ailleurs, l'annulation de l'inscription administrative est effective suite à la demande de l'étudiant pour les motifs suivants :

- Transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur public
- Dispositions réglementaires, inscriptions supplémentaires
- Motif grave et/ou légitime (santé : certificat médical, aidant familial : attestation administrative, refus de délivrance de visa, raisons professionnelles : attestations de l'employeur)

Les modalités et calendriers de remboursement des droits d'inscription en cas d'annulation sont arrêtés par le conseil d'administration.

Validation CFVU	17 juin 2024
Validation CAc	25 juin 2024
Validation CA	4 juillet 2024

## Calendrier des Inscriptions administratives et pédagogiques

Niveau d'études/ Diplômes	Inscriptions administratives		Inscriptions pédagogiques	
	Période	Plateforme	Période	Plateforme
<b>PARCOURSUP</b>				
Acceptation définitive entre le 30 mai 2024 et le 11 juillet 2024 inclus	Du 8 juillet au 19 juillet 2024 à 12 heures (heure de Paris)	iaweb	<b>1er semestre :</b> Du 8 juillet au 30 octobre 2024 <b>2ème semestre :</b> Du 1er décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus	ipweb
Acceptation définitive ou non entre le 13 juillet 2024 et le 18 août 2024 inclus	Du 8 juillet au 23 août 2024 à 12 heures (heures de Paris)			
Acceptation à partir du 19 août 2024	Au plus tard le 30 septembre 2024			
Licence 1ère année CPGE	Du 8 juillet au 15 janvier 2025		<b>Non concerné</b>	
<b>MASTERS 1 :</b> <b>Mon master</b>				
Acceptation définitive jusqu'au 15 juillet 2024 inclus.	Du 8 juillet au 19 juillet 2024	iaweb	<b>1er semestre :</b> Du 8 juillet au 30 octobre 2024 <b>2ème semestre :</b> Du 1er décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus	ipweb
Acceptation définitive entre le 16 juillet et le 26 août 2024 inclus	Du 8 juillet au 29 août 2024			
Acceptation à partir du 27 août 2024	Au plus tard le 30 septembre 2024			
<b>Licences 2èmes et 3èmes années</b> <b>Masters 1 (Réinscriptions)</b> <b>Masters 2èmes années</b> <b>Licences professionnelles</b> <b>Diplôme d'ingénieur</b> <b>Etudiants internationaux</b> <b>Inscriptions / Réinscriptions</b>	Du 8 juillet au 30 septembre 2024	iaweb	<b>1er semestre :</b> Du 8 juillet au 30 octobre 2024 <b>2ème semestre :</b> Du 1er décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus	ipweb
<b>LICENCES 2èmes et 3èmes année CPGE</b> <b>Réinscriptions</b>	Du 8 juillet au 15 janvier 2025	iaweb	<b>Non concerné</b>	
<b>Masters 2 mention MEEF 971</b>	Du 8 juillet au 30 septembre 2024	iaweb	<i>Se rapprocher de la composante</i>	
<b>Master 2 MEEF parcours pratique et ingénierie de la formation (PIF) 971</b>	Du 8 juillet au 15 novembre 2024	iaweb	<b>1er semestre :</b> Du 8 juillet au 30 novembre 2024 <b>2ème semestre :</b> Du 1er décembre au 10 janvier 2025	ipweb
<b>MASTER Français , Langues, Etrangères (FLE)- 972</b>	Du 8 juillet au 15 octobre 2024	iaweb	<b>1er semestre :</b> Du 8 juillet au 30 octobre 2024 <b>2ème semestre :</b> Du 1er décembre au 10 janvier 2025	